

Consentement éclairé maquillage permanent



Le maquillage permanent , c'est quoi ?

Le maquillage permanent est un tatouage dont la finalité est esthétique : une fine aiguille dépose des pigments colorés dans le derme superficiel pour améliorer ou corriger les traits du visage. Une retouche régulière est nécessaire car, situé sur le visage, le pigment s'atténue avec le temps sous l'effet des UV et du système immunitaire, qui en élimine progressivement une partie.



Contre-indications définitives ou temporaires

- Grossesse
- Allaitement
- Anti-inflammatoires
- Traitement contre l'acné (type isotrétinoïne)
- AVK (anti vitamine K) : Coumadine, Minisintrom
- Anticoagulants ou anti agrégants plaquettaires forts (Previscan, Kardégic 100mg, Xarelto, Eliquis, Plavix)
- Epilepsie
- Chimiothérapie (sauf certificat médical)
- Eczéma, psoriasis, dermite sur la zone à pigmenter
- Herpès/perlèche/gerçures aux lèvres (pour pigmentation lèvres)
- Pathologies oculaires (pour pigmentation paupières)

- Si vous venez de subir un traitement médi-esthétique type injections de botox ou d'acide hyaluronique près de la zone à pigmenter , il ne sera pas possible de vous pigmenter avant 1 mois. Si vous avez subi une chirurgie plastique près de la zone à pigmenter, il faudra attendre entre 6 et 8 mois de cicatrisation avant de pouvoir pigmenter.

- Si vous êtes actuellement sous traitement médical ou dans le moindre doute, vous devez avertir la praticienne et lui remettre, en cas de besoin, l'accord de votre médecin traitant.

- En cas de dissimulation ou de méconnaissance d'une maladie, la responsabilité de la praticienne ne pourra être engagée.



Hygiène & sécurité

L'acte de tatouage implique une effraction cutanée et peut être à l'origine d'infections si la peau de la personne sur laquelle l'acte est réalisé n'est pas désinfectée, si le matériel pénétrant la barrière cutanée n'est pas stérile ou si l'ensemble des règles d'hygiène n'est pas respecté.

- Audrey s'engage (et engage ses élèves) à respecter scrupuleusement les règles d'hygiène en vigueur:
- Les attestations de certification hygiène & salubrité et Certibiocide sont affichées à l'institut.
- Les pigments cosmétiques et encres utilisés proviennent de plusieurs marques Européennes et Américaines d'excellente qualité, autorisées et certifiées conformes à la loi européenne REACH en vigueur depuis Janvier 2023.
- Les aiguilles sont stériles et à usage unique
- Les godets à encre et consommables utilisés sont à usage unique.
- Le matériel annexe est désinfecté avec un produit conforme notamment à la norme EN 14476.
- L'activité de dermopigmentation est déclarée auprès de l'ARS (Agence Régionale de Santé), le récépissé est visible à l'institut.



Précautions avant pigmentation

- 48h avant la pigmentation, la consommation d'alcool et de stupéfiants est formellement contre-indiquée à la pratique du tatouage.
- 48h à 72h avant la pigmentation, il est recommandé de réaliser un gommage à grains sur la zone à pigmenter pour enlever les peaux mortes.
- L'intervention pouvant être douloureuse (paupière et lèvres), un gel anesthésiant naturel sera utilisé pendant la prestation.
- L'usage de crème anesthésiante type Emla empêche le bon déroulement de la pigmentation, elle n'est donc pas autorisée.
- POUR LES LEVRES : En cas d'herpès labial (bouton de fièvre) même rare, il est impératif de prendre un traitement oral préventif (voir page protocole de soins). La crise d'Herpès n'est en aucun cas le résultat d'un manque d'hygiène, c'est un virus que l'on porte à vie.
- POUR LES PAUPIERES : Retrait des lentilles de contact juste avant la séance.
- Dans le moindre doute, consultez votre médecin traitant et demandez lui, au besoin, un certificat médical.



Déroulement des prestations & conditions en prestation privée

- Audrey s'engage à réaliser une dermopigmentation en adéquation avec votre souhait, dans la mesure des possibilités offertes par ces techniques.
- Elle prend toujours le temps nécessaire pour tout vous expliquer et pour faire un dessin physiologique, adapté à votre visage, éléments préalables et indispensables à la dermopigmentation.
- Pour obtenir le résultat escompté, généralement 1 à 2 séances sont nécessaires. Elles sont incluses dans le tarif de création.
- Pour des raisons techniques, si une seconde séance est nécessaire, elle doit être effectuée dans les 3 mois suivants la première séance de pigmentation. Le tarif retouche < 6 mois pourra être appliqué dans le cas contraire.
- Si le bon déroulement des séances doit s'interrompre pour x raison, votre maquillage permanent ne sera pas jugé terminé, le résultat ne pourra donc pas correspondre à vos attentes et ne sera pas garanti.
- Toute pigmentation commencée, vous engage à régler la somme convenue (devis sur la dernière page), quelque soient le nombre de séances et les conditions/délais de règlement accordés.



Déroulement des prestations & conditions en formation

- Les élèves s'engagent, uniquement sous la responsabilité et le regard d'Audrey Rojo, à réaliser une dermopigmentation en adéquation avec votre souhait, dans la mesure des possibilités offertes par ces techniques et par le niveau de compétences des praticiennes.
- Nous prendrons le temps nécessaire pour valider toutes les étapes de préparation préalables à la pigmentation, pour obtenir une excellente qualité de résultat.
- Audrey Rojo OU Amandine Simonklein (formatrice assistante) pourront intervenir personnellement pour corriger les détails de la pigmentation.
- La tenue du maquillage permanent avec une praticienne débutante est aux alentours 6 à 8 mois .
- Quand les élèves pratiquent sur modèle, un très bon résultat est garanti.

- Pour obtenir le résultat escompté, généralement 2 à 3 rendez-vous sont nécessaires.
- Le tarif d'une séance de maquillage permanent en formation est de 50€ par zone pigmentée, réglable en espèces le jour-même.
- La ou les séance(s) suivante(s) de maquillage permanent seront assurées par Amandine Simonklein, au tarif réduit de retouche à 90€/séance.
- Si le bon déroulement des séances doit s'interrompre pour x raison, votre dermopigmentation ne sera pas jugée terminée, le résultat ne pourra donc probablement pas correspondre à vos attentes.
- Nous vous demanderons d'envoyer chaque semaine quelques photos ou une vidéo via l'application WhatsApp au 06 68 05 31 62 pour voir l'évolution du travail qui a été fait sur vous. C'est une étape pédagogique importante pour les élèves, vous vous engagez à honorer cette demande.



Résultat immédiat & dans le temps

- Après une séance de maquillage permanent, la peau réagit par gonflement, rougeurs ou petit hématome. Cette réaction est normale et peut durer de quelques heures à quelques jours selon votre peau et la zone qui a été pigmentée.
- Le résultat sera plus marqué pendant 4 à 10 jours.
- Au 4ème jour environ, des petits squames de couleur peuvent se détacher (ne grattez pas!).
- La couleur va s'éclaircir entre 30 et 50% de façon importante la première semaine, puis progressivement au fil des 6 semaines nécessaires à la cicatrisation complète de votre peau.
- Le résultat de couleur et de tracé sera jugé définitif 6 semaines après la dernière séance.
- La tenue du maquillage permanent varie entre 1 et 2 ans ou plus, selon le résultat qui a été réalisé (+ ou – intense) et selon votre niveau d'exigence quant à l'apparition de petits défauts liés au vieillissement.
- Une retouche pour recolorer est nécessaire quand des manques apparaissent ou un affadissement de la couleur.



Droit à l'image

- Audrey et Amandine seront amenées à réaliser des photos et/ou vidéos de vous , et à les publier sur les pages internet officielles de l'entreprise, pages professionnelles des réseaux sociaux, ou sur des documents publicitaires.
- Ces photos permettent un suivi, donnent aux futures clients/modèles une idée du travail possible.
- Votre visage ou corps ne paraîtront jamais en entier, seule la zone pigmentée apparaîtra.
- Votre nom de famille ne sera jamais publié et votre prénom sera modifié.



Tarifs & conditions de règlement

- Tous les tarifs sont disponibles sur cette page du site internet : audreyrojo.fr/prestations/tarifs
- Une création en maquillage permanent comprend 2 séances, qui sont incluses dans le tarif de création.
- Une fois la création terminée, une retouche pour recolorer (annuellement par exemple) ne comprend qu'une séance.
- Pour une séance de création, Audrey demande à ce que la moitié de la somme (ou la totalité) soit réglée à la fin de la première séance.
- Elle peut vous accorder un règlement en plusieurs fois selon le type de prestation et le montant du devis établi.
- Moyens de paiement acceptés : Espèces, carte bancaire, virement bancaire.



Devis

Nom de la prestation			
Tarif unitaire TTC			
TOTAL TTC			

Acompte versé :

Solde restant à régler :

Conditions de règlement :

Moyen de règlement accepté pour les séances effectuées en formation: **Espèces uniquement.**

Moyens de règlement acceptés pour les séances effectuées dans un cadre privé : Espèces, carte bancaire, virement bancaire.

DOCUMENT A CONSERVER PRECIEUSEMENT

DECHARGE

Maquillage permanent

Je, soussignée, NOM prénom :

Code postal et ville:

Né.e le: / /

Téléphone:

Je prends un traitement : NON ☐ OUI ☐

pour quel problème?.....

Médicaments & dosage (information confidentielle):

J'atteste sur l'honneur avoir bien reçu et pris connaissance des informations relatives à la faisabilité de ma prestation (et de ses limites) , mais aussi à la pratique du tatouage , notamment des contre-indications, des précautions à suivre , des recommandations liées au règles d'hygiène et de cicatrisation, les règles relatives au bon déroulement des séances , les tarifs & conditions de règlement, ainsi que le droit à l'image.

A ma connaissance, je déclare n'avoir aucun état ou problème contre-indiquant l'acte de tatouage.

Ces informations sont sur le document intitulé “consentement éclairé ” que j'ai reçu par internet / qui m'a été remis en main propre.

J'accepte sans réserve les termes contenus dans ce document. De ce fait, en cas de non respect d'une règle citée, la responsabilité d'Audrey Rojo ou d'Amandine Simonklein ou de ses élèves, ne pourra être engagée.

Décharge imprimée en double exemplaire,

à Lavarur , le :

Signature (précédée de la mention manuscrite “lu et approuvé”)

DECHARGE

Maquillage permanent

Exemplaire professionnel
à apporter le jour J

Je, soussignée, NOM prénom :

Code postal et ville:

Né.e le: / /

Téléphone:

Je prends un traitement : NON ☐ OUI ☐

pour quel problème?.....

Médicaments & dosage (information confidentielle):

J'atteste sur l'honneur avoir bien reçu et pris connaissance des informations relatives à la faisabilité de ma prestation (et de ses limites) , mais aussi à la pratique du tatouage , notamment des contre-indications, des précautions à suivre , des recommandations liées aux règles d'hygiène et de cicatrisation, les règles relatives au bon déroulement des séances , les tarifs & conditions de règlement, ainsi que le droit à l'image.

A ma connaissance, je déclare n'avoir aucun état ou problème contre-indiquant l'acte de tatouage.

Ces informations sont sur le document intitulé “consentement éclairé ” que j'ai reçu par internet / qui m'a été remis en main propre.

J'accepte sans réserve les termes contenus dans ce document. De ce fait, en cas de non respect d'une règle citée, la responsabilité d'Audrey Rojo ou d'Amandine Simonklein ou de ses élèves, ne pourra être engagée.

Décharge imprimée en double exemplaire,

à Laval , le :

Signature (précédée de la mention manuscrite “lu et approuvé”)



Audrey Rojo

Soins avant & après maquillage permanent



PREPARATION DE VOTRE PEAU

 CONSEILLE	Sourcils	Paupières	Lèvres	Grain de beauté/ tâches de rousseur
Boire de l'eau et hydrater quotidiennement avec votre crème hydratante habituelle, sérum ou baume 1 semaine avant	✓	✓	✓	✓
Gommage à grains cosmétique 48h avant pour enlever peaux mortes (marc de café + huile = marche très bien!)	✓	✗	✓	✓
Traitement anti-herpétique (précisé plus loin)	✗	✗	✓	✗
[Facultatif] Pour préparer votre peau à recevoir les pigments le mieux possible, suivez ce protocole homéopathique 8 jours avant. Vous pourrez le continuer pendant 8 jours après chaque séance pour éviter le plus possible les rougeurs, gonflements, petits hématomes possibles : • 5 granules d'Arnica Montana 9CH le matin , • 5 granules de Staphysagria 9CH en fin de matinée, • 5 granules d'Apis Melifica 9CH l'après midi, • 5 granules de Belladonna 9CH le soir.				



PRECAUTIONS



Relisez la partie “Résultat immédiat & dans le temps” du consentement éclairé pour connaître le déroulement de la cicatrisation.



POUR LES LEVRES



Si vous avez déjà eu un bouton de fièvre sur la lèvre dans votre vie (même il y a 20 ans!) , vous portez le virus de l'herpès labial.

Il sort de façon automatique après une pigmentation, généralement 3 jours après.

Pour l'éviter , et ainsi éviter le rejet du pigment mais aussi une retouche plusieurs mois après (cicatrice), vous devez impérativement prendre un traitement préventif en comprimés délivrés sur ordonnance médicale , à faire prescrire par votre médecin :

- 3 jours avant et 5 jours après chaque séance (sur ordonnance uniquement)

Demandez-lui :



- Zovirax/Aciclovir 250 mg (2 comprimés par jour, en 2 prises, soit 500mg au total)
- OU si vous avez plus de 3 boutons d'herpès par an , demandez: Zelitrex/Valaciclovir 500mg (2 comprimés par jour, en 2 prises, soit 1 gramme au total) , en suivant le même nombre de jours.



APRES MAQUILLAGE PERMANENT



[Facultatif] Si la zone pigmentée picote ou chauffe (ce qui est normal), appliquez du froid sec (pas d'eau) pendant 10 minutes. Le soulagement sera immédiat.



Relisez la partie “Résultat immédiat & dans le temps” du consentement éclairé pour connaître le déroulement de la cicatrisation et vous rassurer.

Je vous conseille maintenant de noter sur votre agenda les dates clés pour assurer le suivi des soins suivants, qui sont indispensables à l'obtention d'un bon résultat



OBLIGATOIRE tout de suite après pendant les 10 premiers jours



Hydratez avec du beurre de karité pur OU le baume artisanal fabriqué par Audrey Rojo (aucune autre crème ni pommade)

- 3 fois par jour pour les sourcils
- 2 fois par jour pour les paupières
- 8 fois par jour pour les lèvres ,
- Toujours en couche fine, en faisant pénétrer avec les mains très propres ou le baume en stick.

Soyez proactive, n'attendez surtout pas que ça sèche !



Continuez d'appliquer le baume ou beurre de karité seulement avant de dormir pendant 3 semaines.

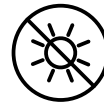


À PARTIR DU 5ème JOUR SEULEMENT : Nettoyez une fois/jour la zone pigmentée avec un coton et une lotion micellaire ou eau démaquillante.



ATTENTION AU SOLEIL

Pendant 1 mois



Exposition proscrite pendant les 15 premiers jours de cicatrisation, restez à l'ombre !



APRES LES 15 PREMIERS JOURS SEULEMENT : en période d'ensoleillement, application de crème/stick solaire indice 50 sur la zone pigmentée (**pas avant**).



POUR LES SOURCILS ET LES PAUPIERES : pour les sorties en extérieur de Mai à Septembre, portez un chapeau et des lunettes de soleil pour limiter les UV.



POUR LES LEVRES : pour les sorties en extérieur de Mai à Septembre, portez un masque buccal chirurgical pour limiter les UV. Restez le plus possible à l'ombre pour éviter le soleil direct.

FORTEMENT CONSEILLE

pour une meilleure allure & tenue dans le temps



Application de crème solaire indice 50 en cas de fort ensoleillement.



Hydratation quotidienne avec une crème hydratante ou un stick pour les lèvres.

 INTERDIT	72h	5 jours	1 semaine	2 semaines	6 semaines
Application de produits cosmétiques, autres que ceux recommandés				✓	
Toucher la zone pigmentée avec les mains non nettoyées ou la mettre en contact avec des matières ou matériaux pouvant transmettre des germes.			✓		
Grattage des petites peaux colorées qui peuvent se détacher			✓		
Transpiration forte: sport	✓				
Frottement ou nettoyage de la zone pigmentée		✓			
Sudation par chaleur: hammam, sauna					✓
Baignade prolongée, tout type d'eau				✓	
Exposition volontaire (ex: plage/piscine) ou involontaire au soleil (ex: manger en terrasse sans parasol ou randonnée) ou UV artificiels (cabine UV)				✓	

Une question ?

Contactez-moi par SMS ou WhatsApp
au 06 89 51 82 47

